

***Workfare*, « flexicurité », réflexions sur le voyage international des *idées politiques* dans les politiques sociales et la persistance des compromis nationaux insérés dans les cultures politiques nationales**

Jean-Claude Barbier

CNRS Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Centre d'économie de la Sorbonne

Communication au congrès de l'AFSP, Grenoble, septembre 2009, réseau thématique RT 23, Politiques sociales

Introduction

Les « idées » politiques voyagent ; ce n'est pas nouveau, de même que le recours, par les hommes et femmes politiques, à la comparaison avec les autres pays, mais les modalités de ces échanges, emprunts et voyages n'en changent pas moins avec le temps. On ne peut par exemple pas comparer directement la vogue que connut en France le prétendu « modèle danois » en 2004-2005, et l'usage que Charles Dumont, au moment du Front Populaire, faisait du Danemark, et d'autres pays étrangers pour s'opposer à la réduction du temps de travail lors des débats du Conseil Général du Jura¹. L'une des questions que posent ces « voyages » est celle de leurs conséquences. Épineuse question, qui entraîne tout de suite une double interrogation : dans quelle langue parle-t-on ? Comment repère-t-on les traces des voyages et dans quelle(s) langue(s) ? Cette question est généralement ignorée et la recherche se conduit « naturellement » en anglais (Barbier, 2008a). En second lieu, se pose la question des méthodes qu'on mobilise pour repérer dans une aire donnée, dans un espace politique – un pays, un ensemble de pays, une région, l'Europe, etc...- la trace de ces « idées² » (Barbier, 2009a ; Colomb, 2009). La présente communication soulignera combien la comparaison internationale des politiques – notre objet de prédilection est la protection sociale – est, de façon cruciale, liée à la pratique de la traduction pour deux raisons qui s'interpénètrent : la compréhension comparée des politiques ne peut faire abstraction du rôle central que joue la langue dans tout exercice de la politique, d'une part ; de l'autre, l'investigation sociologique ne peut, sans dommage grave, s'abstenir d'interroger les langues des pays que le chercheur cherche à comprendre, et à comparer entre eux.

Nous discutons ici deux exemples récents, celui du *workfare*, initialement réforme de l'assistance pour les familles monoparentales pauvres aux États-Unis, apparue dans ce pays au début des années 1970 et celui de la flexicurité ou flexisécurité (*flexicurity*)³ (Barbier *et al.*, 2009), dont la rumeur s'est répandue à partir des années 2000. Dans les deux cas, un vocable dont l'origine est la langue politique, directement ou indirectement issu d'une variante de l'anglais, se diffuse pour désigner un type de « politique sociale ». Dans les deux cas, une partie de la communauté scientifique internationale s'en empare concrètement, pour comparer ce qui se passe dans plusieurs pays ou pour développer un type de recherche nouveau. Une partie des chercheurs voit alors dans ce phénomène une diffusion des idées, et, éventuellement, une convergence des politiques ou programmes sociaux. Certains d'entre eux prennent ouvertement partie pour ou contre ces innovations. Très peu d'entre eux, en revanche se posent les deux questions que nous venons d'évoquer, qui se rejoignent dans un impératif empirique : qu'en est-il de la traduction des « idées » dans des langues autres que l'anglais, et comment ces prétendues idées laissent-elles des traces, changent-elles les phénomènes, introduisant de l'eupéanisation ou de la convergence, ou, au contraire, favorisant le maintien de la diversité ? Nous commencerons par une évocation de la dimension expressément linguistique de la comparaison internationale, avant d'examiner les cheminements des deux notions choisies, le *workfare* et la *flexicurity*.

¹ Voir Barbier et Büttner (2007).

² La notion d'idées, d'un point de vue sociologique, est vague, et elle nous semble, dans de nombreux travaux de science politique, recouvrir une multiplicité d'objets : d'où l'usage des guillemets. Nous ne discutons pas ici ce point qui fait l'objet d'une autre communication dans le réseau RT28, Barbier (2009a).

³ Dans plusieurs pays – c'est le cas du Danemark et des Pays-Bas – le mot anglais composé fait directement partie de la langue courante. Ce n'est pas le cas en France où les usages divers de traduction manifestent des enjeux réels (voir Barbier *et al.*, 2009).

La dimension linguistique dans la comparaison internationale et dans l'action politique

Il y a longtemps que des comparatistes s'intéressent aux mots en tant qu'ils mettent le chercheur sur la piste des *significations sociales* des phénomènes sociaux et politiques qu'ils cherchent à décrypter. B. Badie et G. Hermet, dans leur ouvrage classique, ont ainsi défendu une perspective 'sémiotique' en analyse culturelle (2001, p. 29-30). Pour eux, en « mettant en perspective les différents mots employés dans chaque langue pour désigner les institutions et les pratiques, en s'interrogeant sur l'étymologie puis sur les glissements successifs de sens ayant affecté ce vocabulaire » on peut reconstruire « la manière dont se trouvent construites dans chaque société les attentes politiques des individus, sans que celles-ci ne soient trop rapidement conçues par recours aux catégories du sociologue occidental ». Ce programme, ici présenté comme concernant le sociologue « occidental », qui doit être attentif aux différences avec des systèmes politiques d'autres continents, vaut pour les différences entre les pays occidentaux eux-mêmes. Sa justification ne tient pas à une sensibilité particulière à la variété linguistique *pour elle-même* : c'est parce que « le rapport de l'acteur au sens devient un élément important de la recherche ». L'acteur en effet, que le sociologue rencontre, est « socialisé à un système de sens donné, sa confrontation à des institutions ou des pratiques politiques relevant d'un autre système de significations le place en situation d'aliénation ou de rupture » (ibid., p. 33). Ces affirmations n'ont rien de révolutionnaire ou d'inattendu. Il est d'autant plus étonnant que la « question linguistique » soit généralement sous-estimée dans les sciences sociales qui analysent les politiques sociales, et ceci, d'un double point de vue : celui du rôle de la langue dans l'action politique et celui du rôle de la langue dans l'activité même de la recherche. Heureusement, nos sciences sociales sont aussi peuplées d'exceptions brillantes au principe de la mésestimation des phénomènes linguistiques, qui est directement mis en œuvre par la domination d'une épistémologie universaliste.

Pourtant, seules quelques minorités de chercheurs s'intéressent à la langue : les sociolinguistes bien sûr, et ceux et celles qui font des analyses approfondies, resituées dans l'histoire, de tel ou tel pays (Zimmermann, 2001 ; Kraus, 2008). En revanche, les sociologues et les politistes négligent en général la question linguistique, que ce soit en tant que question empirique dans leur travail sur telle ou telle société, ou comme outil de leur écriture et de leur formulation de concepts. Une telle négligence est d'autant moins fondée que la traduction, dans le domaine des sciences historiques s'approche bien plus de la traduction littéraire que de la traduction technique, si l'on se refuse à considérer les sciences sociales comme autant de dispositifs techniques fonctionnalisés, servant d'aides à la décision politique. En sociologie et en science politique, la situation est en effet paradoxale : alors même qu'il est en général reconnu que le langage, et, partant, les langues, sont essentiels dans l'activité politique⁴, ces disciplines en parlent très peu. Le postulat implicite est qu'il s'agit d'un aspect secondaire, et qu'on en viendra à bout par la traduction... en anglais.

En dehors du vaste champ de la recherche en sociolinguistique (Calvet, 2002), deux attitudes dominant en effet en sociologie : celle de l'ignorance de la dimension linguistique, d'abord ; celle de la réduction de la langue à un code de distinction, à une fonction instrumentale. Dans cette dernière approche, le langage est un instrument de pouvoir symbolique, utilisé sur des « marchés linguistiques », par des « agents » qui manipulent le sens afin de se distinguer. Pour P. Bourdieu (2001, p. 61), « au principe du sens objectif, qui s'engendre dans la circulation linguistique, il y a d'abord la valeur distinctive qui résulte de la mise en relation que les

⁴ Même les auteurs qui utilisent des questionnaires traduits en plusieurs langues sont conscients de ce problème, mais ils le considèrent comme mineur. C'est le cas, par exemple de G. Almond et S. Verba (1963, p. 57-59).

locuteurs opèrent, consciemment ou inconsciemment entre le produit linguistique offert par un locuteur socialement caractérisé et les produits simultanément proposés dans un espace social déterminé ; ainsi, les différents sens d'un mot se définissent par un « noyau de sens » et leur rencontre avec des « marchés », dont celui où se définit le « sens le plus commun ». Cette conception ignore paradoxalement, d'une part qu'il existe des « communautés linguistiques⁵ » et, de l'autre, que les significations que porte la langue ne sont ni réductibles à un code maîtrisable stratégiquement ou par disposition, ni strictement déterminées. Quand il fut interrogé sur la question du devenir des langues en Europe (Raisons pratiques, 2001), P. Bourdieu, alors même qu'il a favorisé l'échange scientifique multilingue en publiant un temps le magazine *Liber* en plusieurs langues, a présenté une position contradictoire : d'une part, il est apparu comme résigné à la domination inéluctable de l'anglais, qu'il présenta comme un fait. Il convient, dit-il, de « prendre acte du fait que la langue anglaise domine ». Mais, de l'autre côté, il faut « accepter l'usage de l'anglais, sans s'exposer à être anglicisé dans ses structures mentales, sans avoir le cerveau lavé par les routines linguistiques ». C'est pour une raison politique, donc un usage stratégique de la langue qu'il fait cette réserve, car l'anglais lui paraît « un univers sémantique gros de toute une problématique éthico-politique », « une vision néolibérale du monde » (ibid., p. 45-48).

Or, la mésestimation de la langue ou sa réduction abusive à un outil stratégique empêchent de prendre en considération un élément pourtant essentiel en sociologie et dans la politique à la fois : les *significations sociales*. Cet élément, nous le considérons comme essentiel pour comprendre la circulation internationale des idées. L'antidote à cet appauvrissement instrumental de la sociologie se trouve dans l'enquête approfondie. À cet égard, le précis d'expériences de traduction d'Umberto Eco (2003) fournit un outil important pour le sociologue comme pour le traducteur en général. Il nous incline à bannir l'attitude qui consiste à traduire d'emblée, à « domestiquer » (*domesticare*), et, de surcroît, en anglais, ce qui efface l'éventuelle singularité. Or, cette dernière recèle souvent une information décisive. Prenons un exemple simple : au Danemark existent aujourd'hui deux « programmes » sociaux qui permettent aux personnes de se retirer du marché du travail avant l'âge normal de la retraite ; l'un s'appelle *førtidspension*, l'autre *efterløn*. La traduction bâclée en anglais les nomme tous deux « préretraite » (*early retirement*). Or, tout chercheur enquêtant au Danemark s'aperçoit qu'ils ne fonctionnent pas du tout de même, et surtout, qu'ils n'ont pas la même source de légitimité. La langue, qui les différencie, ouvre les yeux : le premier est, littéralement, la « pension » « avant l'heure » (*førtid*) ; le second est le salaire (*løn*) d'après (*efter*). L'enquête approfondie apprend que le dernier programme s'accompagne d'une cotisation facultative des salariés qui y gagnent un départ anticipé ; tout autre est le premier, qui résulte de la décision collective de faire partir « avant l'heure » les personnes qui sont atteintes d'une incapacité ou d'un handicap. Quiconque ne fait pas la différence et se contente parler des « préretraites » en anglais, ne comprend pas pourquoi les deux programmes ont connu une réforme très différente dans les dix dernières années. Ce point est essentiel pour comprendre les spécificités de la protection sociale danoise et ses modes de légitimation. Il l'est tout autant pour comprendre la circulation internationale des idées.

Il ne s'agit au demeurant pas seulement des observations empiriques : la langue est importante pour la recherche à commencer par les concepts (Cassin, 2004). Cette question cruciale mais mésestimée s'applique également à des concepts pourtant bien établis, comme ceux de Max Weber : la discussion est toujours ouverte, chez les spécialistes, pour savoir s'il est opportun de continuer de considérer comme « domination » ce que Weber appelle *Herrschaft*, dans la mesure où le « champ sémantique » qui regroupe *Gewalt*, *Macht*, *Herrschaft*, *Gewaltsamkeit*

⁵ En critiquant N. Chomsky, P. Bourdieu met le terme entre guillemets (2001, p. 68).

n'est pas organisé de la même façon, par exemple en français (domination, puissance, pouvoir, violence, force, etc.)⁶. Une approche pragmatique par champ sémantique (Barbier, 2002a) est tout à fait utile pour comparer des programmes sociaux différents en Grande-Bretagne, Danemark et France, afin de conjurer l'erreur qu'il y aurait à comparer terme à terme des programmes en apparence semblables, sans les situer dans un contexte « sociétal » (Maurice *et al.*, 1982) et des relations essentielles à leur compréhension. Parmi beaucoup d'autres, un exemple concernant directement la question de la protection sociale est le concept d'*ethnicité* dont la validité dans un contexte français a été à juste titre contesté (Schnapper, 1999). Ainsi, clarté de la pratique sociologique et clarté de la langue traduite se rencontrent. Notons en outre que la vocation propre de la sociologie est mise en danger par sa proximité croissante avec l'activité politique qui utilise des notions ambiguës disponibles en anglais international (Barbier, 2008a et 2008b), un danger accru dans les situations internationales de recherche. Ce point est particulièrement illustré par nos deux exemples, le *workfare* et la *flexicurity*.

Plus généralement, la sociologie se doit de prendre en considération le fait que la langue est indissociablement code *et* significations. Il s'agit d'un constat « anthropologique à trois ancrages : les représentations linguistiques toujours différentes selon les cultures, les pratiques sociales qui s'expriment en langue, et les discours réels en quoi se résout tout un discours imaginaire propre à chaque groupe humain » (Hagège, 1985, p. 351-352). Il s'ensuit que l'anglais international est insuffisant, à lui seul, pour les chercheurs, comme pour les acteurs de la politique.

En quoi ces développements sur la dimension linguistique du travail de recherche concernent-ils le « voyage » des idées ? L'étude des deux notions, *workfare* et *flexicurity*, va nous permettre de le montrer en objectivant des liens essentiels et leurs conséquences pour la compréhension des transformations de politiques. La thèse sous-jacente est la suivante : dans un très grand nombre de cas, la littérature de comparaison internationale, parce qu'elle ignore qu'elle parle l'*international English*, croit qu'elle observe une convergence, mais la convergence a, souvent, été créée artificiellement par la traduction en anglais, et par la contamination de la recherche par des vocables non maîtrisés, issus de la pratique politique. En conséquence, ce qui, dans l'anglais *lingua franca* de la littérature scientifique internationale, se présente comme un *voyage des idées* doit être interrogé d'un double point de vue : (1) la traduction n'est en fait souvent que le moyen de réduire les différences et d'ignorer la persistance des traits spécifiques des politiques ; (2) en outre, quand bien même les « idées internationales⁷ » pénètrent dans les forums et arènes diverses où se trament les politiques et leur construction, leur influence n'est pas directe, car elle passe par des filtres nationaux, et, au tout premier plan, la construction de compromis internes aux communautés politiques nationales ; en conséquence, il faut prendre avec beaucoup de précaution ce qu'on présente, trop souvent et trop vite, comme une « européanisation » des politiques (ici, l'exemple de la *flexicurity* est tout à fait éclairant).

⁶ Sur la question, par exemple, du fameux « monopole de la violence légitime » [*das Monopol legitimer physischer Gewaltsamkeit*], Max Weber joue entre *Gewalt* et *Gewaltsamkeit*. (Weber, 1988, p. 505-506). Voir sur ce point les publications de François-André Isambert, en particulier (1993). Voir aussi les articles et commentaires divers de Jean-Pierre Grossein, (ainsi 2006), ainsi que M. Lallement (2005). De ces difficultés témoigne, notamment la discussion d'H. Arendt sur la violence (Arendt, 1970).

⁷ L'expression utilisée entre guillemets suppose une précision de ce dont on parle : les « idées » (voir Barbier, 2009a) dont il s'agit sont produites, soit par des organismes internationaux, des forums nationaux de diverses natures, scientifique, politique, etc..., des communautés de politique publique.

Comparaison malaisée et controverses inutiles : le *workfare*

En économie, en science politique, en sociologie, beaucoup de chercheurs se sont intéressés à l'apparition, depuis les années 1980, de nouveaux programmes publics, présentés par les responsables politiques et parfois débattus dans l'opinion publique, sous l'étiquette « *workfare* », souvent « *welfare-to-work* », « politiques actives », mais aussi « activation », etc. Comme les idées voyagent rapidement aussi bien en politique que dans la recherche, le mot *workfare* a rapidement trouvé sa place dans les travaux universitaires, dans de nombreuses langues. Dans le langage du débat politique, dans les forums spécialisés, le mot a aussi rencontré un usage relativement répandu. En revanche, dans le débat public et dans la grande presse, il s'est évidemment cantonné aux pays de langue anglaise. Pour autant, comme on va le montrer, alors qu'ils partagent l'anglais en commun, l'usage, en Grande-Bretagne et aux États-Unis a été très différent et cette différence traduit un enjeu politique que l'analyse ne peut ignorer sans passer à côté de l'essentiel de la comparaison.

Il n'est évidemment pas possible de procéder ici à ce qu'on pourrait appeler, à l'instar de J. Peck (1998), une « *geopolitical etymology* » de toutes ces expressions dans tous les pays développés. Pour simplifier une étude complexe (qui devrait porter sur tous les pays européens, sur une période de 15 à 20 ans, et procéder par des analyses des discours divers – académiques, politiciens, experts⁸, etc.), on présentera ici quelques repères en parlant principalement de trois pays, la Norvège, la France, et le Royaume-Uni en comparaison avec les États-Unis⁹. L'étude comparée des trois pays prouve que l'usage d'un vocable politique (le voyage du mot *workfare* et de son « idée ») n'entraîne pas une unification des pratiques, bien au contraire.

La diffusion académique internationale de la notion de workfare

Dans les analyses universitaires, le débat sur la réforme de la protection sociale liée *au travail* (entendu comme l'activité professionnelle, plus généralement¹⁰) a été, depuis ses débuts en Europe, en large partie « aimanté » par la question du *workfare*. Cet attrait pour le mot américain, même dans les pays¹¹ qui n'avaient aucune chance de produire des politiques de *workfare* (comme en Italie¹², voir Barbier et Fargion, 2004), s'explique par la puissance de l'influence de l'anglais international dans la recherche, mais aussi par la charge sémantique du mot lui-même, évoquant le travail forcé et une dé-légitimation de la protection sociale par les milieux conservateurs américains, qui ne pouvait laisser aucun analyste indifférent. Dans

⁸ Il est en effet indispensable, de séparer, dans la limite du possible, les dénominations du langage politique courant, du langage des politiciens, dans tel ou tel pays, du langage de l'analyse scientifique.

⁹ Pour la comparaison entre *workfare* et insertion française, voir Barbier (1996) et, pour une vue d'ensemble du système français contemporain voir Barbier (2008c). Notre base empirique est constituée d'enquêtes de terrain dans plusieurs pays et en plusieurs langues : en France (services de l'emploi, programmes locaux d'insertion, etc.), au Danemark (enquête de longue durée sur l'*aktivering* et les politiques de l'emploi), en Allemagne (réforme Hartz) et en Grande-Bretagne (des New Deals à la généralisation du « work test »). Cette enquête de terrain est associée à une analyse des systèmes de protection sociale en Europe (macro-systèmes et politiques sectorielles et des cultures politiques dans lesquels ils sont encastrés (Barbier, 2008a).

¹⁰ La distinction française entre travail et activité professionnelle n'est pas rendue aisément en anglais.

¹¹ Le mot a été adopté comme « *catchword* » dans de nombreuses conférences, « obligeant » en quelque sorte les chercheurs à trouver un « équivalent » dans leur propre pays, qu'il s'agisse de la République tchèque ou même de l'Inde.

¹² Notons que la situation italienne présente un cas particulier pour l'intégration facile et courante des mots anglais dans la langue de tous les jours. Selon nos entretiens dans ce pays, le mot *workfare* est souvent utilisé de façon non péjorative, contrairement à son usage dominant en France et ailleurs.

une première période, l'usage du mot a abouti à une fausse comparaison qui cherchait à faire entrer toutes les réformes apparemment semblables dans la catégorie inadéquate du *workfare* et cela a multiplié les controverses et les erreurs. Le fait de la diversité a été progressivement documenté, même si les controverses ne se sont pas tues (Gilbert and Van Voorhis, 2001 ; Barbier, 2002b ; van Berkel and Møller, 2002 ; Serrano Pascual, 2007) En France et en Norvège, les universitaires ont utilisé la référence américaine pour penser les réformes dans leurs pays, au point de « naturaliser », en quelque sorte, la notion de *workfare* dans leur langage académique.

La Norvège a été l'un des premiers pays à introduire ce qui s'est appelé, en norvégien, *arbejdslinjen*, le mot étant présent dans un document important de réforme de 1992, correspondant à la « priorité au travail » (Dahl and Drøpping, 2001 : 270 ; Hvinden, 1999). Au demeurant, le terme même, qui s'opposait rhétoriquement à la priorité à la prestation (*stønadslinja*), réactivait une ancienne pratique, datant des années 50 (Dahl and Drøpping, 2001 : 289). La Norvège est aussi le pays d'Ivar Lødemel, qui fut l'auteur du travail pionnier de recherche comparative sur les réformes des années 1990, financé par la Commission européenne (Lødemel and Trickey, 2001 ; Lødemel, 2004). Les chercheurs norvégiens furent parmi les premiers à traduire en anglais les termes des réformes de leur pays, au moment où le mot *workfare*, venu des États-Unis, commençait de se répandre, à l'occasion du débat autour de la réforme de l'AFDC (*Aid for Families with Dependent Children*), au milieu des années 1990.

C'est aussi la référence américaine qui fut introduite dans le débat français par P. Rosanvallon, dans une situation pourtant bien différente. Ce dernier a affirmé, dans *La nouvelle question sociale*, que les problématiques du *workfare* et de l'insertion, et plus généralement les réformes européennes, ne pourraient rester étrangères et qu'elles conduisaient à un « même type de redéfinition du social » (1995, p. 176-177). On commence alors en France à s'interroger sur la possibilité d'un « modèle français de *workfare* » (Outin, 1996). Au moment où S. Morel insiste sur la différence entre les logiques politiques et morales américaine et française (Morel, 1996), on était pourtant dans une situation bien différente de la Norvège : le RMI, d'abord expérimental, avait été évalué et revoté en 1992, avec son « impératif national » de l'insertion. Au moment où ces lignes sont écrites, une nouvelle réforme vient de mettre en place en France un « revenu de solidarité active » en juin 2009 ; si la loi prévoit pour tous une insertion par le travail, elle ne comporte pourtant pas explicitement de disposition *obligeant effectivement tous les allocataires* des minima sociaux en France, à s'inscrire à l'agence pour l'emploi et à chercher du travail (Barbier, 2009b).

Dans les deux pays, c'est à la fois la disponibilité du mot, venu des États-Unis, qui en a fait l'attrait pour les chercheurs, mais c'est aussi son contenu symbolique très fort qui intéressait ses utilisateurs : le mot *workfare* porte en effet une charge significative dont il ne se débarrassera jamais, qui tient à ses origines précises, comme programme visant à imposer un travail, dissuasif et punitif, à des mères qu'on soupçonne de « vivre de l'assistance », en quelque sorte aux crochets de la société, en étant « dépendantes du *welfare* ». Le mot n'a pas été formé n'importe où : c'est une création profondément ancrée dans l'*imaginaire* politique américain, pour employer le concept de C. Castoriadis (1975). Le premier usage du terme date de 1968. Il est inventé par William Safire, journaliste et rédacteur des discours de R. Nixon. Le président républicain, en 1969, déclara à la télévision « *what America needs now is not more welfare but more 'workfare'* »¹³. Le mot *workfare* devint dès lors un « totem

¹³ Il y avait à l'époque 1,7 million de familles recevant l'allocation AFDC, c'est-à-dire à peu près le même nombre que les bénéficiaires du TANF d'aujourd'hui.

idéologique” aux États-Unis (Peck, 1998). Avec la réforme de 1996 introduisant la nouvelle prestation dite TANF (*Temporary assistance for needy families*), un consensus ‘bi-partisan’ est acquis entre républicains et démocrates pour appuyer le slogan de B. Clinton (« *end welfare as we know it* ») : ce n’est alors plus le terme *workfare* qui sera retenu par les politiciens, mais celui, euphémisé, de *welfare-to-work*. Malgré le changement du terme utilisé par les politiciens, les programmes sont dans la logique de ceux qui ont été expérimentés dès les années 1980. Il y avait parmi les actions mises en œuvre, en particulier, un programme dit « WIN » (*work incentive program*, dont la première introduction remonte à 1967¹⁴). Les caractères d’une « activation punitive » des individus, visant principalement des mères pauvres éligibles à l’assistance résiduelle¹⁵ dans les quartiers habités par les « *African Americans* » et les « *Hispanics* », sont en place, et renforcés au moment de l’adoption du *Family Support Act* de 1988. La même année, la loi sur le RMI est adoptée en France : elle est aux antipodes du travail forcé, dans tous ses aspects, idéologiques, financiers, pratiques (Barbier, 1996 ; Morel, 2000).

En milieu anglophone même, au Royaume-Uni, le mot *workfare* ne prit pas dans le langage politique : les conservateurs y étaient hostiles car ils redoutaient que l’État devienne un employeur de dernier ressort¹⁶ ; le dernier gouvernement conservateur de John Major, lança quelques expériences, mais le New Labour, en 1997, s’inspirant des programmes du Wisconsin en particulier, lança non pas le *workfare*, mais les programmes de *welfare to work*¹⁷ (des programmes dits ‘New Deals’ d’abord pour les jeunes de moins de 25 ans, puis étendus progressivement). Les travaux des précurseurs de langue anglaise n’utilisaient pas non plus le mot *workfare* : ainsi D. King (1995) parle de « *work-welfare* ». Et d’ailleurs, même aux États-Unis, où l’orientation la plus résiduelle et la plus punitive est indéniablement présente (Handler and Hasenfeld, 2007), il y a toujours eu des variations locales et non pas un modèle unifié, comme les premiers analystes l’avaient noté dès les années 1980, oscillant entre une intervention d’aide à l’employabilité (*enhancing recipients' employability*) et une strictement répressive (*a punitive approach aimed at requiring acceptance of any job*) (Rodgers, 1981 : 12).

L’une des meilleures illustrations empiriques de l’inexactitude et de l’imprécision de l’usage du terme « *workfare* » dans le contexte des pays parlant l’anglais est la controverse, cette fois-ci non universitaire, déclenchée en 2008 à propos des réformes promises par le gouvernement britannique pour l’année 2009, à la suite de la publication de son livre vert intitulé “No one written off: reforming welfare to reward responsibility” (Juillet 2008)¹⁸. En novembre 2008, alors que le gouvernement Brown réitérait sa volonté d’étendre à tous les allocataires de l’assistance la généralisation du « *work test* », le Trade Union Congress (TUC) britannique dénonça cette réforme, et, au passage, la suppression de l’*Income Support*, filet de sécurité généraliste, comme un passage vers le « *workfare* » que les gouvernements précédents, selon

¹⁴ Puis, plus tard, le programme « JOBS » (Handler and Hasenfeld, 2007, p. 180-181 ; Morel, 2000, 227-235).

¹⁵ Rappelons qu’avant la réforme en 1994, il y avait aux États-Unis, plus de 14 millions de bénéficiaires (5 millions de familles). En 2007, avant la crise, les chiffres sont de moins de 4 millions (1,7 million de familles), soit moins de 3 % des familles. L’assistance est donc résiduelle aussi bien dans son montant que dans la proportion de ses bénéficiaires, ce qui distingue radicalement les États-Unis de l’Europe, y compris la Grande-Bretagne, trop souvent classée à tort dans un groupe « anglo-saxon ». Pendant le même temps, plus de 22 millions de foyers, soit plus d’un sur cinq perçoivent l’impôt négatif fédéral, dit *Earned Income Tax Credit* (EITC).

¹⁶ Les conservateurs critiquaient « the nationalisation of jobs » (*The Economist*, 3.8.1996).

¹⁷ Comme d’autres journaux, *The Independent* présentait les réformes naissantes, dont l’inspiration venait des États-Unis, comme un « *workfare with dignity* », (par exemple, numéro du 26.9.1996).

¹⁸ Un projet de loi dit « Welfare Reform Bill » est à l’examen à la chambre des Lords en juin 2009.

lui, avaient refusé d'implanter depuis 1997 (TUC, 2008). On imagine que les chercheurs qui, depuis plus de 10 ans, imaginent et dénoncent l'implantation du *workfare* en France, et qui, par ailleurs, confondent sous le même mot programmes britanniques et américains, se rendront enfin compte de l'erreur qu'ils ont commise et de leur contribution à la fabrication de « vaches grises », pour prendre l'expression de G. Sartori, qui signifie par là des concepts dénués de sens car trop vagues (2001). Rien n'est cependant sûr, tant les biais universalistes se conjuguent avec l'absence d'enquête empirique à l'étranger et avec les positions normatives anti-« anglo-saxonnes » dans la recherche sociologique, pas seulement française.

En effet, dans la recherche européenne, le terme *workfare* s'est répandu pendant un temps assez long, avec deux conséquences. Des chercheurs qui se plaçaient à un très haut niveau d'abstraction¹⁹ l'ont conçu comme un « principe », voire une « essence » : c'est le cas de J. Peck (2001) ou encore de B. Jessop (1996), pour qui il s'agissait d'un trait stylisé du capitalisme actuel²⁰, ou encore de M. Ferrera (1998 : 30) qui y vit un trait purement fonctionnel des systèmes contemporains²¹. On peut aussi joindre à ces auteurs l'un des rares chercheurs américains qui se prononcent plutôt favorablement pour le *workfare*, N. Gilbert (2002), qui, alors même qu'il cite abondamment des travaux montrant la diversité radicale des systèmes (Gilbert and Van Voorhis, 2001), tient pour négligeables les différences de politiques en Europe et qui part du postulat que les réformes sont censées converger vers le modèle américain, pour des raisons fonctionnelles économiques et en raison des exigences morales transformées dans les sociétés.

Contextualisation, anglais international et circulation des idées

En définitive, le comparatiste qui conduit cependant des travaux prenant le soin de décrire et d'analyser des politiques concrètes, empiriquement documentées, rejette l'analyse superficielle dans laquelle l'usage du mot *workfare* produit des monstres comparatifs (Sartori, 1991 : 33-35). Le mot-valise entrave les analyses, même si on essaie de le qualifier, et il enferme dans la contradiction : c'est le cas par exemple de Sven Hort (2001), qui parla de « *workfare* civilisé » pour la Suède, ou encore de J. Torfing (1999) qui définit des catégories de « *workfare* » contradictoires entre elles, parce que le prétendu « *workfare* danois » était, par ses traits concrets, à l'opposé des programmes américains typiques. I. Lødemel et H. Trickey (2000) rencontrèrent le même problème, malgré (ou à cause de) leur définition minimaliste²², qui mélangeait, dans le plus grand désordre, les programmes américains et les emplois jeunes français, en passant par l'assistance allemande de la loi de 1961. De leur côté, de nombreux auteurs ont aussi simplifié de façon outrancière les différences, tout en les reconnaissant partiellement, mais en voulant quand même garder la force critique du mot *workfare*, associé au danger présumé d'américanisation de l'Europe en matière de protection sociale (Wacquant, 1999, 2004; Chapon et Euzeby, 2002). D'autres, au contraire, ont renoncé

¹⁹ Le raisonnement en termes de niveaux d'abstraction est développé par Sartori (1991, p. 40). À un certain niveau d'abstraction, la réduction est si générale qu'on ne voit plus les différences ; c'est le défaut courant des travaux économiques universalistes (voir Barbier, 2008a).

²⁰ Il s'agissait pour lui, de « *subordinate social policy to the needs of labour market flexibility and/or to the constraints of international competition* » (Jessop, 1996, p. 176).

²¹ Il notait que « *le strategie di workfare, o comunque la razionalizzazione dei percorsi fra welfare e lavoro, hanno guadagnato terreno anche negli altri paesi Europei* – les stratégies de *workfare* ou, à tout le moins, la rationalisation des trajectoires de l'assistance au travail, ont gagné aussi du terrain dans les autres pays européens ».

²² Le *workfare* se définit, pour eux, comme, « les programmes et dispositifs qui obligent les personnes à travailler en contrepartie de leurs prestations d'assistance » (*'programmes and schemes that require people to work in return for social assistance benefits'*) (2000, p. 6).

à la notion de *workfare* en utilisant les termes « activation de la protection sociale » (Barbier, 2008b) ou encore « d'aide au conditionnel » (Dufour *et al.*, 2003).

Ce premier exemple décrit le voyage de la notion de *workfare* dans les recherches universitaires. Nombre de ces travaux ne font pas la distinction des contenus et orientations politiques des programmes et en ignorent les contextes qui, seuls, leur donnent leur signification politique. Par un effet de traduction fautive, on peut alors croire, voire défendre comme le fait par exemple N. Gilbert (2002), que les idées à propos de l'assistance convergent dans tous les pays occidentaux. Sous la croûte de l'anglais international, il faut cependant gratter pour trouver que ce n'est qu'un contenant très général qui a voyagé, un énoncé moralisant vantant l'équilibre entre « droits » et « obligations » ; il y a eu communion dans une idéologie voyageuse, mais cela n'a pas changé les différences initiales existant entre les pays (Barbier, 2009c).

La flexicurity, un chat-chien typique qui voyage bien

La flexicurity (flexisécurité) est un autre concept intéressant pour étudier le voyage des idées. Nous la considérons ici comme un « *can-gatto* » (chat-chien) typique, ce monstre faussement comparatif que G. Sartori (1991) a construit pour ridiculiser les comparaisons erronées. Construire un *can-gatto*, un pseudo concept, mélange impossible de chat et de chien, voilà aussi une façon de traiter de façon expéditive le voyage des idées et d'arriver à des conclusions superficielles.

La flexicurity, idée reçue et auberge espagnole

En 2009, les usages du mot « flexicurity » (ou « flexisécurité ») (*flexicurity* en anglais, *flexecurita* en tchèque, *flexicuridad* en espagnol..) sont devenus si multiples qu'il n'y a presque plus de substance distinctive dans le mot²³. Dans ce flot d'usages qui en ont fait un mot-valise (Barbier, 2007b), il est possible pourtant de faire un tri élémentaire entre quatre types d'usages.

Premièrement, la flexicurity est un slogan politique, qui promet la résolution des contradictions des capitalismes européens : son idée essentielle tient dans le fait que l'évolution contemporaine, à la suite de la généralisation de la globalisation et de ses conséquences sur la flexibilité du travail et de l'emploi, a produit des risques accrus pour les salariés (en matière de droits, de stabilité de l'emploi, d'accès à la protection sociale, de revenus, de conditions de travail) ; il faut donc maintenant « équilibrer » ces risques par de meilleures protections. Ce discours englobe les stratégies les plus variées préconisées par tel ou tel acteur politique ou porteur d'intérêts²⁴ : l'ancien premier ministre de Villepin proposa d'instaurer un contrat spécial, le CPE, pour les jeunes et le présenta, en 2006, à la suite du précédent CNE, comme inspiré par le « modèle danois » ; pendant ce temps, à l'opposé d'une définition « légère », Poul Nyrup Rasmussen, ancien premier ministre danois, explique que la flexicurity, dont il a été indéniablement l'un des créateurs dans son pays, repose sur : « *the*

²³ Les universitaires danois ont été invités à en parler en Amérique Latine, en Australie ; des chercheurs du BIT ont appliqué la notion à la Chine, à la Malaisie, à Singapour, etc..

²⁴ En septembre 2004, le ministre du travail J.L. Borloo inscrivait une référence très explicite dans son plan de cohésion sociale : « La 'flex-sécurité' danoise constitue une source d'inspiration privilégiée pour mettre en place des solutions novatrices » (« Plan de cohésion sociale », p. 9, chapitre 1, 2004). En octobre 2004, le ministre délégué aux relations du travail, G. Larcher, était reçu à Copenhague par les syndicats et le patronat danois. Peu après, une mission parlementaire, conduite par M. Méhaignerie, produisait un rapport d'une trentaine de pages (9.11.2004).

combination of flexible labour markets and individual social security – of the Northern countries is [...] based on a) strong social security and broad welfare provisions ; b) active labour market and educational policies ; and c) a highly mobile labour market, where the social partners (trade unions and employers' associations) are key actors with a high degree of responsibility for competitiveness and social sustainability» (Rasmussen, 2005, p. 51). Ces caractéristiques des pays nordiques sont absentes dans la plupart des autres pays européens.

Le second usage, qui n'est certes pas hermétiquement séparé du précédent, présente une *argumentation plus « technique » qui, sur la base de propositions économiques et sociologiques, défend l'idée qu'il est possible (et souhaitable), par des stratégies appropriées, de réconcilier deux « besoins »* : d'un côté, celui des entreprises, qui ne peuvent se passer de flexibilité du travail en raison du poids des normes monétaires internationales ; de l'autre, celui des salariés, qui auraient besoin de sécurité de leurs revenus et de leur protection sociale. La « flexicurité » est alors conçue comme un « échange », un « donnant-donnant », censé assurer un « équilibre ». Enquêtant sur le terrain danois, j'ai montré le caractère naïf et schématique de cette idée d'un *trade-off* (2007a et 2007b). L'idée a été aussi critiquée comme simpliste par G. Schmid (2008, p. 314-322), qui a démontré que ni les salariés ni les entreprises ne recherchaient seulement l'un des termes de la « flexicurité », mais surtout que leur combinaison pouvait aboutir à des cercles vicieux, des jeux à somme nulle, et, seulement parfois à des enchaînements vertueux. Ainsi, si beaucoup de stratégies se présentent comme des mises en œuvre de la flexicurité, presque aucune n'affiche l'explication du fonctionnement détaillé des complémentarités entre flexibilité, d'un côté, et sécurité, de l'autre. Sans parler du fait que ces stratégies se gardent en général de préciser quels sont les acteurs du « donnant-donnant », quelles sont les bases de leur représentativité, et quelle est la substance des compromis de justice sociale.

Un troisième usage, hérité des Pays-Bas et du Danemark, désigne *un état dans lequel une société se trouve*, à un moment donné : cette société a réalisé, en son sein, à ce moment donné (mais pas pour l'éternité), à construire, par des institutions appropriées (lois, négociations collectives, droit du travail, règles de l'accès à la protection sociale, etc..) un compromis légitimé : cela veut dire qu'on peut, par l'enquête empirique, montrer que les acteurs sociaux soutiennent ce compromis et y participent en le construisant et le réformant constamment. Mais cela veut dire plus : les membres de cette société plébiscitent individuellement, dans leur majorité, le système en vigueur, ils le montrent par leurs choix individuels, de même qu'ils confirment, quand on les interroge, leurs opinions favorables. De ce point de vue, seules certaines sociétés jouissent de conditions de légitimation d'un contrat social relativement équilibré quant à la redistribution des risques et à l'égalité relative des conditions de revenu et de protection. Enfin, il existe un quatrième usage du terme : on se sert alors du mot pour désigner *un cadre d'analyse, un système stylisé d'interactions – voire, des complémentarités – entre plusieurs institutions* sectorielles du marché du travail et de la protection sociale (entendue au sens large, c'est-à-dire comme comprenant l'éducation et le système de formation professionnelle) (Bredgaard *et al.*, 2005). Cette analyse peut être combinée avec le précédent usage : il y a dans ce cas une liaison entre l'état de la société dont l'organisation est vérifiée empiriquement comme politiquement légitime, et la présence de complémentarités institutionnelles, installées « vertueusement » dans l'histoire. On peut aussi rechercher les effets de ces complémentarités et interactions seulement par l'identification de « performances » du marché du travail et de la protection sociale : c'est le choix que font des économistes comme Robert Boyer (2006), qui ont étudié en détail le Danemark et qui comparent depuis de nombreuses années les types de capitalismes (Boyer, 1986). Si l'on écarte les deux premiers usages, on peut appliquer les autres dans l'analyse empirique aux

deux pays qui ont été, depuis le début des années 2000, directement décrits comme relevant d'un *état de « flexicurité »*, à savoir les Pays-Bas, où le terme fut inventé, directement en anglais, et le Danemark, qui se découvrit, sans l'avoir voulu, un acteur central de la « flexicurity ». Il s'agit de deux étapes essentielles du voyage de la notion.

Les « flexicurités » réelles : Pays-Bas, une « flexicurité sexuée » et Danemark, une « flexicurité universelle »

Le couple de mots néerlandais *flexibiliteit* (flexibilité) et *zekerheid* (sécurité) fut inscrit en 1999 dans le titre d'une loi adoptée par le parlement des Pays-Bas, faisant suite à un long processus de négociation entre partenaires sociaux et gouvernement depuis le milieu des années 90. À cette occasion, il faut souligner le rôle d'un sociologue hollandais, Hans Adriaansens, qui conseillait le gouvernement et, en particulier, le ministre du travail socialiste de l'époque, Ad Melkert. Ces deux personnes s'inspiraient de l'esprit d'un rapport publié en 1990, prônant l'augmentation de l'activité professionnelle (rapport produit par le WRR – Dutch Scientific Advisory Council for the Government – *Een weekend perspectief, arbeidsparticipatie in de jaren '90* – « Vers plus d'activité professionnelle »). Dès ce moment, le néologisme *flexicurity*, en anglais, est inséré dans la langue néerlandaise. Son origine vient donc de la politique.

Le sociologue T. Wilthagen (1998) a ensuite appliqué le terme à la réforme, spécifique aux Pays-Bas, des conditions d'emploi et de protection sociale, en particulier pour les contrats à l'époque considérés comme atypiques (qui ne le sont plus aujourd'hui) et qui étaient (et sont encore) occupés en majorité par des femmes. T. Wilthagen, insista sur deux points-clés : d'une part, la création d'un consensus étendu aux Pays-Bas concernant *l'égalisation au prorata* (des droits liés aux contrats de travail) a été le résultat d'une longue négociation basée sur le rôle déterminant des partenaires sociaux, dans le cadre du néo-corporatisme néerlandais (l'accord des partenaires sociaux date de 1993, soit 6 ans avant la loi de 1999) ; d'autre part, le consensus a été obtenu et s'est révélé porteur de « performance » pour les Pays-Bas, car des complémentarités sont apparues entre les réformes touchant les différentes « institutions » (contrats, protection sociale, retraites, assistance, politiques de l'emploi). La « flexicurité » néerlandaise peut donc être considérée comme l'égalisation au prorata des droits des titulaires des différents contrats, au moyen d'une réforme cohérente et longuement mûrie. Elle a fait l'objet d'un compromis négocié pendant longtemps ; loin de généraliser la liberté de licencier comme bon leur semble par les employeurs, elle a fait bénéficier les salariés néerlandais à contrats atypiques (au premier rang, les femmes) d'une meilleure protection. À la suite de la loi de 1999, les employés sur des contrats à durée déterminée sont, au bout de 36 mois, couverts par la même protection que ceux des contrats à durée indéterminée. À notre connaissance, cet arrangement fait à nouveau l'objet de négociations depuis 2006, mais il n'a pas été modifié significativement depuis. L'arrangement ne doit pas faire oublier que les titulaires de « flex-jobs » souffrent d'inégalités (Van Oorschot, 2001). Cette réforme consensuelle s'est accompagnée d'une grande expansion du temps partiel, chez les hommes et chez les femmes. Comme la situation des femmes est très déséquilibrée, en matière de temps de travail, on peut raisonnablement parler d'une « flexicurité sexuée ». D'autre part, le droit du travail pour les salariés en contrat à durée indéterminée est plus strict qu'en France.

La situation danoise est très différente. Sa première fondation ne s'appelait pas « flexicurity », mais « triangle d'or » [*gyldne trekant*], une expression créée par Thomas M. Jørgensen, administrateur et économiste auteur d'un manuel très connu au Danemark (Jørgensen et

Pedersen 2004²⁵). Ce qu'a expliqué T. M. Jørgensen pour la première fois, c'est que, progressivement (comme en Hollande, sans qu'on l'ai jamais voulue comme telle), une complémentarité vertueuse s'était construite au Danemark entre une législation du travail relativement souple²⁶, un système d'assurance chômage très généreux pour les bas salaires (en comparaison internationale) et un système particulièrement dynamique et actif de politiques de l'emploi (y compris, en leur sein, une place centrale accordée à la formation professionnelle, avec le soutien essentiel des organisations syndicales). L'auteur prenait soin d'expliquer que cette complémentarité était *spécifique* du Danemark (id. p. 93-94²⁷). À sa suite, les universitaires danois ont théorisé la notion et l'ont popularisée, au premier plan desquels P. K. Madsen (Barbier *et al.*, 2009). Ils furent amenés à expliquer à l'étranger les raisons de la performance danoise et ajoutèrent progressivement des éléments essentiels au fonctionnement du « triangle d'or ». Ils ont ainsi montré que le cas danois était particulier en matière de politique macro-économique, mais, surtout, qu'il existait au Danemark des « traits de base²⁸ » (Bredgaard *et al.*, 2005) et un « environnement politique ». Bref, il fallait comprendre, selon eux, que la performance danoise contemporaine, expliquée en termes de « flexicurité », si l'on se limitait à sa partie visible, plongeait ses racines dans l'histoire de la gestion de la société au Danemark depuis la fin du 19^e siècle. Non seulement ce facteur était décisif, mais encore, on pouvait montrer que les salariés et les salariées danois soutiennent ce système en acceptant, voire en devançant, individuellement, les décisions de mobilité, et en participant massivement au système syndical, qui gère l'assurance chômage sans contrôle ni de l'État ni des organisations patronales. Nombre de chercheurs ont alors fait observer que ce « contexte sociétal », présent depuis longtemps, n'expliquait pas la performance immédiate, mais plutôt l'enchaînement vertueux de réformes adaptatives et la confiance sociale qui les a portées (le Danemark a traversé une période de chômage de masse à la fin des années 80 et au début des années 90). Pour le dire en un mot, l'essentiel des bases du succès contemporain tient dans des conditions sociales profondément ancrées dans le pays, qui ont construit, soit dit en passant, une culture politique particulière mêlant le recours au conflit, au compromis et au consensus (Barbier, 2007a ; Jørgensen, 2002).

Voici donc deux pays où la « flexicurité » est un état de la société, où règnent un consensus fort, et une confiance sociale, que l'on peut identifier, sociologiquement, par les soutiens individuels et collectifs au système, dans les deux cas. Ces éléments sont l'une des bases des complémentarités entre « institutions ». En revanche, ces « contrats sociaux » sont très différents dans les deux pays : l'un est « sexué », l'autre est universel. Pendant le même temps, la Commission européenne s'est mise en tête de populariser une version « pour tous » de la « flexicurité », à partir de l'année 2006, au moment où la dimension sociale et les diverses méthodes ouvertes de coordination battaient de l'aile (Barbier, 2008). À la différence du cas du *workfare*, la circulation de l'idée de la « flexicurité » n'est ici pas le fait de la communauté universitaire seule, encore que les universitaires hollandais et danois en aient été

²⁵ Ce manuel en était à sa 7^e édition en 2004. L'expression « triangle d'or » est utilisée depuis l'édition de 2000, mais aucune de ces éditions ne parle de « flexicurity ». Les auteurs sont les premiers Danois à parler de « triangle d'or », sur la base d'une réflexion qui a donné lieu à sa formulation, en 1999, dans le même ministère : [rapport : "Arbejdsreformerne – en status », 1999, København (Arbejdsministeriet)]

²⁶ On a beaucoup exagéré en France l'idée que les employeurs sont libres de licencier comme ils veulent : voir à ce sujet F. Gaudu (2007), ainsi que le tableau 4 concernant les licenciements collectifs notamment.

²⁷ "Særligt ved sammenligning med continental-europæiske lande og de øvrige nordiske lande et det nærliggende at undestreges sammenhængen mellem ansættelsesforhold og indretningen af dagpengesystemet og aktiveringsindsatsen i Danmark" [par comparaison avec les autres pays nordiques et les pays continentaux apparaît la particularité danoise de la complémentarité entre les relations de travail, le système d'indemnisation du chômage et l'offre d'activation].

²⁸ En particulier, l'existence d'un système corporatiste typique d'autres "petits États" d'Europe.

des acteurs essentiels (Barbier *et al.*, 2009). Mais le phénomène est semblable : les observations des coordinations prenant place dans les organes de la Commission et du Comité de l'emploi montraient facilement à l'observateur qu'à partir du moment où le discours de la « flexicurity » circulait, les représentants des différents pays, par un phénomène de *ritual compliance*, l'utilisèrent progressivement pour décrire la situation dans leur pays, indépendamment d'une analyse précise qui aurait démontré l'existence d'un « état de flexicurité » et/ou de complémentarités institutionnelles dans leur pays. Ces complémentarités, ainsi que l'existence de processus de légitimation d'un « équilibre » entre acteurs pertinents, ne sauraient exister par génération spontanée au prétexte que tous utilisent le même mot-valise anglais. La comparaison de la France et du Danemark montre que, dans chacun de ces pays, avec sa situation socio-économique, sa gestion du marché du travail, très différentes entre elles, les acteurs se sont saisi – au moins temporairement du discours de la « flexicurité » pour se coordonner entre eux, *en interne*. Mais comme dans le cas du *workfare*, si le discours a circulé, les compromis sociaux spécifiques ont été passés, maintenus ou renégociés, chacun pour son compte dans le cadre national. Et ces compromis sont aussi différents entre eux qu'ils l'étaient avant la diffusion du discours politique sur la « flexicurité » (Barbier *et al.*, 2009).

Conclusion

Ainsi, les mots du social voyagent aisément en anglais international. Ils ont des significations d'abord politiques, souvent ambiguës, comme c'est classique dans tout vocabulaire de la politique. Il ne faut donc pas s'y laisser prendre. S'ils traduisent incontestablement la diffusion de discours, « d'idées » de pays à pays, la tâche du sociologue du social est à chaque fois celle d'un travail d'analyse empirique de ce qui est mis en place, de ce qui est réformé, dans les pays qu'il compare. Certains mots et certaines conceptions ont d'incontestables effets, comme on le voit par exemple dans la diffusion déjà ancienne du modèle des retraites en « trois piliers » vus par la Banque mondiale et de son influence avérée dans de nombreux pays. Mais la présence de mots comme le *workfare*, et la *flexicurity* suscitant un engouement rapide dans le discours d'un pays (ou dans la communauté académique d'un ou de plusieurs pays) ne saurait, à elle seule, être considérée comme autre chose qu'une diffusion de discours en anglais international. Des deux exemples qu'on a pris ici, le premier trahit une erreur de traduction, qui déclenche des controverses et des analyses erronées, mais la reconnaissance de la variété des situations nationales finit par triompher, dans la littérature universitaire, montrant que l'influence américaine en Europe est limitée, même quand le discours passe le mieux, comme du Wisconsin au staff de Tony Blair. Dans le second, ce sont des acteurs administratifs et syndicaux qui s'emparent d'une notion pour poursuivre des buts politiques propres ; ils sont en partie alliés à des acteurs universitaires, mais, au bout du compte, l'influence de la diffusion du discours de « flexicurité » trouve sa vérité, différente, dans chaque pays, en fonction des adaptations stratégiques qu'y conduisent les acteurs pertinents. La couche superficielle du discours vole de pays en pays, mais la réalité des institutions, des valeurs, reste le produit variable de ces combats internes menés dans le cadre national ou infra-national.

Bien d'autres exemples de l'importance de l'enquête empirique intégrant la compréhension authentique des mots dans leur langue pourraient être convoqués ici (voir les exemples nombreux analysés dans Barbier, 2008a : insertion, précarité, *flexicurity*, *underclass*, *Zumutbarkeit*, etc.). Cette méthode et la position épistémologique qui la soutient permettent de faire droit à une analyse culturelle des politiques qui permet de les comparer en évitant les

nombreuses facilités du relativisme culturel et du particularisme qui se croit universaliste et qui n'est qu'un universalisme particulariste (Hyman, 2005).

Références

Almond G. and Verba S., 1963, *The civic culture, political attitudes and democracy in five nations*, Princeton, Princeton University Press.

Arendt H., 1970, *On violence*, Harvest/HBJ Book, San Diego.

Badie B. et Hermet G., 2001 (1^è éd. 1990, PUF), *La politique comparée*, Paris, A. Colin.

Barbier J.-C., 1996, "Comparer *workfare* et insertion?", *Revue française des affaires sociales*, n°4, octobre-décembre, p. 7 - 27.

Barbier J.-C., 2002a, « Marchés du travail et systèmes de protection sociale : pour une comparaison internationale approfondie », *Sociétés contemporaines*, n° 45-46, novembre, p. 191-214.

Barbier J.-C., 2002b, « Peut-on parler d' « activation » de la protection sociale en Europe ? », *Revue française de sociologie*, n° 43-2, avril-juin, p. 307-332.

Barbier J.-C., 2005, « La précarité, une catégorie française à l'épreuve de la comparaison internationale », note critique, *Revue française de sociologie*, n°46-2, pp. 351-371, avril-juin.

Barbier J.-C., 2007a, "Au-delà de la 'flex-sécurité', une cohérence sociétale solidaire au Danemark", in Paugam S., *Repenser la solidarité, l'apport des sciences sociales*, Paris, PUF, Le lien social, pp. 473-490.

Barbier J.-C., 2007b, « From political strategy to analytical research and back to politics, a sociological approach of 'flexicurity' », in Henning Jørgensen and Per Kongshøj Madsen, eds., 2007, *Flexicurity and Beyond, Finding a new agenda for the European Social Model*, Copenhagen, DJØF Publishing, pp.155-188.

Barbier J.-C., 2008a, *La longue marche vers l'Europe sociale*, Paris, PUF, Le lien Social.

Barbier J.-C., 2008b, « La transformation des forums de politique sociale en France depuis les années 1990 », in O. Giraud et P. Warin, dir., *Politiques publiques et démocratie*, Paris, La Découverte, p. 217-239.

Barbier J.-C., 2008c, « L'activation de la protection sociale, existe-t-il un modèle français ? », in A.M. Guillemard, dir., *Où va la protection sociale ?*, Paris, PUF, p. 165-182.

Barbier J.-C., 2009a, « L'absence de la culture politique dans l'analyse de la diversité des capitalismes et des régimes de *welfare*, comment y remédier », communication au congrès de l'AFSP, Grenoble, septembre.

Barbier J.-C., 2009b, « Réformes du marché du travail : raison garder », *Esprit*, Janvier, à paraître.

Barbier J.-C., 2009c, « Assessing 'workfare' programmes and 'activation strategies' in the USA and Europe after 20 years, an empirical research programme », Communication au colloque ASPEN-ETUI-REHS, Masaryk University, Brno, mars.

Barbier J.-C. et Büttner O. , 2007, « Alfred Golliard, préfet résistant (1881-1944), matériaux pour une biographie », rapport pour le ministère du travail, Noisy le Grand, CEE.

Barbier J.-C. et Fargion V., 2004, "Continental inconsistencies on the path to activation : consequences for social citizenship in Italy and France", *European Societies*, (6) 4 : 437-460.

Barbier J.-C., Colomb F. et Madsen P. K., 2009, "Flexicurity, an open method of coordination at the national level", *CES Working Papers 2009-x & Carma Research Papers 2009-3*, Paris et Aalborg.

Bourdieu P., 2001 (1982), *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil (Points).

Boyer R., 1986, *La flexibilité du travail en Europe*, Paris, la Découverte.

Boyer R., 2006, *La flexicurité danoise, quels enseignements pour la France?*, Paris, Editions rue d'Ulm (coll. CEPREMAP).

Bredgaard, T., Larsen F. & Madsen P.K., 2005, "The flexible Danish labour market - A review". *Carma Research Papers 1:2005*. Aalborg, Aalborg Universitet.

Calvet L.-J., 2002, *Le marché aux langues, essai de politologie linguistique sur la mondialisation*, Paris, Plon.

Cassin B., dir., 2004, *Vocabulaire européen des philosophies, dictionnaire des intraduisibles*, Paris, Seuil Le Robert.

Castoriadis C., 1975, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil.

Colomb Fabrice, 2009, « Le référentiel des politiques publiques en sociologie. Questions de méthode et application aux politiques de l'emploi », présentation au 3ème congrès de l'Association Française de Sociologie, Paris, 14-17 avril.

Dahl E. and Drøpping J. A., 2001, "The Norwegian work approach in the 1990s: rhetoric and reform", in Gilbert, N. and Van Voorhis R., (eds) *Activating the Unemployed: A Comparative Appraisal of Work-Oriented Policies*, Rutgers, New Jersey: Transaction Publishers, p. 267-292.

Dufour P., Boismenu G. et Noël A., 2003. *L'aide au conditionnel. La contrepartie dans les mesures envers les personnes sans emploi en Europe et en Amérique du Nord*. Montréal - Bruxelles: Presses de l'Université de Montréal et P.I.E.- Peter Lang.

Duvoux N., 2008, « L'autonomie, fiction nécessaire de l'insertion ? », communication aux journées RT6 de l'association française de sociologie, Grenoble, 17. janvier 2008.

Eco U., 2003, *Dire quasi la stessa cosa, esperienze di traduzione*, Milano, Bompiani.

Etienne M., 2008, *Où est le mystère de l'identité nationale?*, Paris, Panama.

Ferrera M. , 1998, *Le trappole del welfare*, Bologna, Il Mulino.

Gaudu F., 2007, "La Sécurité sociale professionnelle: un seul lit pour deux rêves », *Droit Social*, n°4, avril, p. 393-402.

Gilbert N., 2002, *Transformation of the welfare state, the silent surrender of public responsibility*, Oxford, Oxford University Press.

Gilbert, N. and Van Voorhis R., (eds), 2001, *Activating the Unemployed: A Comparative Appraisal of Work-Oriented Policies*, Rutgers, New Jersey: Transaction Publishers.

Grossein J.-P., 2006, « Max Weber 'à la française' ? De la nécessité d'une critique des traductions », *Revue française de sociologie*, 46-4, p. 883-904.

Hagège C., 1985, *L'homme de paroles, contribution linguistique aux sciences humaines*, Paris, Fayard (Folio).

Handler J; F. and Hasenfeld Y., 2007, *Blame Welfare, Ignore Poverty and Inequality*, Cambridge: Cambridge University Press.

Hort S., 2001, "Sweden - still a civilized version of workfare?", in N. Gilbert and R. Van Voorhis, eds., *Activating the unemployed, a comparative appraisal of work-oriented policies*, New Brunswick, Transaction Publishers, p. 243-266.

Hvinden, B., 1999, "Activation, a Nordic perspective", in European Foundation for the improvement of living and working conditions, *Linking Welfare and Work*, Dublin, European Foundation, p. 27-42.

Hyman R., 2005, « Words and Things, the problem of particularistic universalism », in

Barbier J.-C. and Letablier M.T., eds, *Politiques sociales/Social Policies: Enjeux méthodologiques et épistémologiques des comparaisons internationales/Epistemological and methodological issues in Cross National Comparison*, Brussels, PIE Pieter Lang, p. 191-210.

Isambert, F.A., 1993, « Max Weber désenchanté », *L'Année sociologique*, n° 43, p. 368-379.

Jessop B., 1996, "Post-Fordism and the State", in Greve E., *Comparative Welfare Systems, the Scandinavian Model in a Period of Change*, Mc Millan, Basingstoke and London.

Jørgensen H., 2002, *Consensus, Cooperation and Conflict, the Policy Making Process in Denmark*, Cheltenham, Edward Elgar.

Jørgensen T. Mølsted and Pedersen C. Damtoft, 2004, *Arbejdsmarkedspolitik*, København: Handelshøjskolens Forlag (7. edition).

King D., 1995, *Actively seeking work? The politics of unemployment and welfare policy in the United States and Great Britain*, Chicago, the University of Chicago Press.

Knuth M., 2008, "Path shifting and path dependence: Labour market policy reforms under German federalism", working paper, University of Duisburg.

Kraus P., 2008, *A Union of diversity, language, identity and polity-building in Europe*, New York, Cambridge University Press.

Lallement M., 2005, « Comparer, traduire, bricoler », in Barbier J.-C. and Letablier M.T., eds, *Politiques sociales/Social Policies: Enjeux méthodologiques et épistémologiques des comparaisons internationales/Epistemological and methodological issues in Cross National Comparison*, Brussels, PIE Pieter Lang, p. 169-190.

Lødemel I. et Trickey H., 2000, *An Offer You Can't Refuse, Workfare in International Perspective*, Bristol, Policy Press.

Lødemel, I., 2004, "The development of Workfare within Social Activation Policies", in D. Gallie, ed., *Resisting marginalization, Unemployment experience and Social Policy in the European Union*, Oxford: Oxford University Press : 197-222.

Maurice, M., Sellier, F. et Silvestre, J.-J., 1982, *Politique d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne, essai d'analyse sociétale*, Paris, PUF.

Morel S., 1996, « La contrepartie dans la protection sociale américaine », *Revue française des affaires sociales*, n° spécial, n°4, octobre-décembre, p. 27-44.

Morel S., 2000, *Les logiques de la réciprocité, les transformations de la relation d'assistance aux États Unis et en France*, Paris, PUF, Le lien social.

Outin J.-L., 1996, "Minima sociaux, salaires minima et protection sociale : vers un modèle français du workfare", *Revue française des affaires sociales*, n° spécial, n°4, octobre-décembre, p. 27-44.

Peck J., 1998, "Workfare: a geopolitical etymology", *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 16, p. 133-161.

Peck J., 2001, *Workfare states*, New York, The Guilford Press.

Raisons pratiques, (La République des langues), « Quelles langues pour une Europe démocratique ? », P. Bourdieu, A. de Swaan, C. Hagège, M. Fumarolli, E. Wallerstein, n° 2, 2001, p. 41-64.

Rasmussen, P. Nyrup, 2005, « Learning from the North – let's focus on best practice in all of Europe », in C. Buhigas Schubert and Hans Martens, « The Nordic model: a recipe for European success? », September, Brussels: European Policy Centre, p. 50-55.

Rodgers C. S., 1981, "Work Tests for Welfare Recipients", *Journal of Policy Analysis and Management*, 1, 1, p. 5-17.

Rosanvallon P., 1995, *La nouvelle question sociale*, Paris, Seuil.

Sartori G., 1991, « Comparazione e metodo comparato », in G. Sartori e L. Morlino, dir., *La comparazione nelle scienze sociali*, Bologna, Il Mulino, p. 25-45.

Schmid G., 2008, *Full Employment in Europe, managing labour market transitions and risks*, Cheltenham, Edward Elgar.

Schnapper D., 1999, « Traditions nationales et connaissance rationnelle », *Sociologies et sociétés*, « Citoyenneté et identité sociale/ Citizenship and social identity », vol XXXI, n° 2, automne, p. 15-26.

Serrano Pascual, A., 2007, “Activation regimes in Europe: a clustering exercise”, in Amparo Serrano Pascual, Lars Magnusson, (eds). *Reshaping Welfare States and Activation regimes in Europe*, Brussels, PIE-Peter Lang: 275-316.

Steiner G., 1978, *Après Babel, une poétique du dire et de la traduction*, Paris, Albin Michel.

Torring J., 1999, “Workfare with welfare: recent reforms of the Danish welfare state”, *Journal of European Social Policy*, 9 (1), p. 5-28.

Trade Union Congress, 2008, « Opposing workfare and privatisation: The TUC response to the welfare reform Green Paper », 16 p., site www.tuc.org, consulté le 8 décembre 2008.

Van Berkel, R. and Møller I. H., (eds), 2002, “The concept of activation”, in *Active Social Policies in the EU, Inclusion through participation*, Bristol, Policy Press, p. 45-72.

Van Oorschot W., 2001, “Work, welfare and citizenship, activation and flexicurity policies in the Netherlands”, paper presented at Cost action 13 meeting, Aalborg university, 2-4 November.

Wacquant L., 1999, *Les prisons de la misère*, Paris, Raisons d’agir.

Wacquant L., 2004, *Punir les pauvres, le nouveau gouvernement de l’insécurité sociale*, Marseille, Agone.

Weber M. 1991 (1904), *Schriften zur Wissenschaftslehre*, Stuttgart, Reclam.

Weber M., 1988 (1921), “Politik als Beruf”, in *Gesammelte Politische Schriften*, Tübingen, JCB Mohr, herausgegeben von Johannes Winckelmann, pp. 505-560.

Wilhagen T., 1998, “Flexicurity: A New Paradigm for Labour Market Policy Reform?”, *WZB Papers* FS I 98-202.

Zimmermann B., 2001, *La constitution du chômage en Allemagne, entre professions et territoires*, Paris, Éditions de la MSH.